

PROCÈS-VERBAL de la 6^e assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Québec tenue le mardi 4 avril 2023 à 18 h 30 en mode hybride au Musée de la civilisation.

PERSONNES PRÉSENTES:

Monsieur Patrick Gagnon, agissant à titre de président de l'assemblée, M. Stéphane Breton, directeur général, Mme Élodie Camirand, agissant à titre de secrétaire, Mme Karina Lehoux, agissant comme animatrice, les administrateurs de la Caisse, des employés et des membres.

L'assemblée générale a été convoquée comme il a été stipulé aux règlements par un avis de convocation officiel qui a été affiché au siège social, dans tous les Centres de services et sur les réseaux sociaux dans les délais prévus.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Patrick Gagnon, président, déclare l'assemblée ouverte, il est 18 h 30.

Le président de l'assemblée, M. Patrick Gagnon, est assisté dans l'animation par M. Stéphane Breton, directeur général, M. Quentin Maridat, président du comité de mise en candidature, et Mme Karina Lehoux, animatrice. M. Gagnon souhaite la bienvenue à tous.

1.1 Mot de bienvenue

Mme Karina Lehoux, animatrice, souhaite la bienvenue à tous les participants. Le président de l'assemblée, M. Patrick Gagnon, est assisté dans l'animation par M. Stéphane Breton, directeur général, M. Quentin Maridat, président du comité de mise en candidature, et Mme Karina Lehoux, animatrice. MM Gagnon et Breton souhaitent la bienvenue à tous.

Pour cette assemblée, cela implique que nous ne pourrions comme membres, voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours – dans les 4 jours qui suivront cette assemblée du 5 au 8 avril 2022, 23 h 59.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Une vidéo, présentant un message de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, est présentée aux membres de l'assemblée.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

Mme Karina Lehoux explique le déroulement de l'assemblée, les votes en direct et les interactions possibles entre les participants présents en salle et en virtuel.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Pour cette assemblée, nous devons nommer deux (2) personnes scrutatrices qui seront chargées de recueillir le résultat des votes. Ces deux personnes s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

M. Patrick Gagnon recommande que Mme Isabelle Lalonde et Mme Josée Goulet agissent comme personnes scrutatrices, étant donné qu'elles ont déjà été familiarisées avec le processus de votation utilisé pour cette assemblée.

Sur proposition de XXX, appuyée par XXX, il est résolu à l'unanimité de nommer Mme Isabelle Lalonde et Mme Josée Goulet scrutatrices. ADOPTÉE.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Une copie de l'ordre du jour a été déposée sur le microsite de la Caisse avant la rencontre. Il est proposé par XXX, appuyé par XXX, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. ADOPTÉE.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 avril 2022

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse.

Étant donné que les membres ont eu l'occasion de prendre connaissance du procès-verbal, nous n'en ferons pas la lecture ni le résumé.

Sur proposition de XXX, appuyé par XXX, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 4 avril 2022.

3. Retour sur l'année 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

M. Patrick Gagnon nous livre le rapport du conseil d'administration, il nous présente les administrateurs actuels du conseil d'administration.

Comme nous l'avons constaté, Desjardins est déterminé à jouer un rôle de leader alors que nous observons une poussée de l'inflation qui déstabilise beaucoup de gens.

Le Fonds du Grand Mouvement demeure l'une des initiatives phares de Desjardins pour contribuer à la relance socioéconomique et à la vitalité des régions. Doté d'une enveloppe de 250 M\$, ce fonds vise à soutenir et appuyer les collectivités sur les plans économique, social et environnemental en soutenant des projets ayant le potentiel de transformer notre société. Deux projets ont été soutenus en 2022, soit l'incubateur spécialisé en technologies propres de 2 degrés et le Pôle structurant pour les artistes émergents du Pantoum.

Le programme du Fonds d'entraide Desjardins offre aux personnes qui éprouvent des difficultés financières des outils d'éducation budgétaire et au besoin, des prêts de dépannage. En 2022, plus de 12 000 personnes ont été touchées par les mesures d'éducation financière et d'accompagnement liées à ce programme. Pour notre région, ce sont 1 826 personnes qui ont reçu un accompagnement budgétaire personnalisé.

Le programme Créavenir s'adresse aux jeunes de 18 à 35 ans qui ont un projet d'entreprise à capital-actions ou de coopérative en démarrage ou en activité depuis moins de trois ans. En 2022, on compte 282 projets qui ont été appuyés, 659 emplois ont été créés ou maintenus et plus de 5 millions de dollars en subventions et financements ont été accordés par le programme qui ont généré des investissements de plus de 24 millions dans le milieu. Dans la région de la Capitale-Nationale, une aide financière de 110 000 \$ a été octroyée à 6 projets d'entreprises.

Le Microcrédit Desjardins aux entreprises est un programme qui soutient les entrepreneurs qui n'ont pas accès au réseau traditionnel de crédit en leur permettant d'obtenir des conseils sur la gestion d'une entreprise ainsi qu'un financement hors réseau, souple et adapté à leur capacité de payer. En 2022, plus de 1 000 entreprises membres ont été accompagnées, 1 657 emplois ont été créés ou maintenus et 1,2 MS ont été accordés en prêts dans le cadre du programme, qui ont généré des investissements de plus de 10 millions dans le milieu. Pour la région de Québec, on parle de 52 entrepreneurs qui ont été soutenus par le microcrédit Desjardins et 95 000 \$ ont été accordés en prêts.

Avec notre programme phare « Tous engagés pour la jeunesse », nous avons mis de l'avant des milliers d'initiatives au bénéfice des jeunes à l'échelle locale et à celle du Mouvement. Tous ces gestes représentent 80 millions d'investissements en 2022. D'abord la refonte de la ristourne jeunesse. Depuis le 1^{er} janvier 2022, la ristourne jeunesse est accessible à tous les membres âgés de 5 à 17 ans. On parle de 280 000 jeunes québécois et Ontariens. À la Caisse Desjardins de Québec, près de 100 jeunes ont vu leur persévérance dans leurs efforts d'épargne récompensés par la ristourne jeunesse.

Desjardins a lancé « La Fabrique de projets », plateforme innovante de collecte de fonds pour la réalisation de projets scolaires et parascolaires destinée aux écoles primaires et secondaires. En 2023, On compte 58 collectes qui ont permis d'appuyer autant de projets, pour un total de plus de 501 304 \$ récoltés au bénéfice de près de 12 000 jeunes. D'ailleurs, l'École des Berges, du quartier Saint-Sauveur a amassé plus de 20 000 \$ sur cette plateforme.

La Caisse a remis un total de 50 000 \$ en bourses d'études aux membres étudiants lors d'un événement tenu en octobre dernier.

M. Gagnon remercie les 130 employés et gestionnaires de la Caisse, pour l'excellent travail du directeur général, M. Stéphane Breton.

Il remercie tous les membres du conseil d'administration pour la qualité de leur participation aux nombreuses rencontres de gouvernance tenues en 2022. Un merci aux membres est adressé pour leur fidélité.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

M. Patrick Gagnon livre le bilan annuel de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année.

1. Le conseil déclare qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
2. Le conseil n'a constaté aucune dérogation :
 - a. à la règle déontologique relative aux dépôts acceptés par la Caisse et provenant d'une personne intéressée
 - b. aux règles déontologiques relatives au crédit consenti aux personnes intéressées ainsi qu'au traitement des situations d'irrégularités relatives à un tel crédit.
3. La Caisse peut conclure un contrat avec des personnes visées par le Code en respectant les conditions prévues à cet effet. À ce titre : la Caisse a octroyé un contrat pour un total de 137,97 \$. Ce contrat a été conclu dans le respect des règles déontologiques.

3.3 Rapport financier

Une capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers du Mouvement Desjardins est présentée aux membres.

Mme Lehoux invite le directeur général, M. Stéphane Breton, à commenter le rapport financier annuel pour l'année se terminant au 31 décembre 2022.

Le directeur général informe les membres des résultats et des réalisations de la Caisse. Avec le contexte incertain dans lequel nous sommes plongés, la Caisse a été plus active et plus créative pour soutenir les membres dans leur autonomie financière. À l'échelle du Mouvement Desjardins, ce sont plus de 50 000 membres particuliers avec une hypothèque dont les paiements ne couvraient plus les

intérêts qui ont été contactés par téléphone. Pour notre caisse, on compte plus de 400 membres qui ont été contactés afin de leur proposer une solution.

Les grands travaux technologiques de Desjardins se sont poursuivis en 2022 par la modernisation de l'ensemble de nos systèmes, le rehaussement de notre sécurité et la poursuite de notre transformation numérique. Entre autres, l'assistance virtuelle qui dirige les appels des membres vers des agents en mesure de les aider en fonction de ce qu'il demande plutôt que l'utilisation du clavier numérique.

Nous avons officiellement ouvert le nouveau centre de services Saint-Roch dans l'Édifice Watson. Le centre de services Faubourg St-Jean a aussi été rénové en 2022.

Les heures d'ouverture ont été harmonisées dans les 4 centres de services. D'ailleurs, depuis le 11 février dernier, le siège social est ouvert tous les samedis entre 9 h 30 et 15 h.

Desjardins est aussi déterminé à offrir des produits responsables et performants afin que les membres puissent contribuer à un avenir plus durable. C'est donc la raison pour laquelle Desjardins a ajouté 10 nouveaux fonds SociéTerre, ce qui porte à plus de 70 le nombre de nos solutions en investissement responsable. À la Caisse de Québec, 25 % des fonds détenus par nos membres sont en fonds SociéTerre.

Le Fonds C permet d'accorder une aide financière non remboursable pouvant atteindre 20 000 \$ aux entreprises qui veulent réaliser des projets de croissance ou de transformation. En 2022, ce sont plus de 137 000 \$ qui ont été octroyés à 19 entreprises membres de notre Centre Desjardins entreprises Québec-Capitale.

Une capsule vidéo est présentée aux participants afin de livrer les résultats financiers 2022 de la Caisse. Le directeur mentionne entre autres que la Caisse a enregistré des croissances sur l'ensemble de ses lignes d'affaires.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

M. Patrick Gagnon, président, informe les membres que pour présenter les sommes totales qui ont été investies en 2022 pour soutenir des projets, initiatives du milieu, que ce soit avec notre Fonds d'aide au développement du milieu, en dons et commandites, une capsule vidéo résumant le tout est présentée aux membres.

Outre le montant record de près de 954 000 \$ investis dans la communauté, M. Patrick Gagnon, président, se dit très fier de la volonté des administrateurs et de l'équipe Communications et Partenariats de la Caisse Desjardins de Québec de soutenir de façon proactive la communauté.

En 2022, nous avons proposé à différents diffuseurs culturels de notre territoire une initiative visant à les soutenir dans leurs efforts de relance. D'ailleurs, nous avons approché la Caisse d'économie solidaire pour créer un partenariat avec sept salles visant à soutenir financièrement leur programmation 2022-2023 et à mettre en place les Billets du cœur Desjardins. Plus de 500 billets ont été remis gratuitement à des organismes du territoire pour rendre la culture plus accessible aux personnes moins favorisées.

Un appel de projets visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été lancé en décembre dernier. Cet appel de projets a permis d'identifier 10 projets concrets et porteurs d'espoir d'autant d'organismes de notre territoire qui recevront le soutien de la caisse. Ces organismes sont les suivants :

- Carrefour des enfants de Saint-Malo
- Centre Durocher

- Centre le Bourg-Joie
- Centre multiethnique de Québec
- Spot, clinique communautaire de santé et d'enseignement
- Lauberivière
- Patro Laval
- Projet Intervention Prostitution Québec
- Service d'entraide Basse-ville
- YMCA St-Roch

Les membres pourront voter parmi ces 10 organismes afin de déterminer leur coup de cœur. Le sondage sera transmis via AccèsD. Les 4 projets qui recevront le plus de votes obtiendront un montant additionnel de 2 500 \$ pour la réalisation de leur projet.

Le directeur général présente le solde du fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse au 31 décembre 2022. Ce solde est constitué des fonds qui étaient disponibles au 31 décembre 2021, auxquels a été ajouté un montant de 531 000 \$ par les membres l'année dernière.

Fonds d'aide au développement du milieu		
Fonds disponibles au 31 décembre 2021 (réserve)		1 044 k\$
Affectation au FADM adoptée par les membres lors de la dernière AGA		531 k\$
Somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice		
Montant distribué	736 k\$	
Récupération d'impôt	(195) k\$	(541) k\$
Solde au 31 décembre 2022		1 034 k\$

Ainsi, notre fonds d'aide au développement du milieu au 31 décembre 2022 est de 1 034 000 \$.

4. Période de questions

M. XXX, membre de la Caisse, suppose que dans le milieu culturel, la Caisse a reçu plus de demandes de ce qu'elle aurait pu remettre. M. Breton mentionne que particulièrement, cette année, la Caisse a été proactive auprès des partenaires. Elle est allée au-devant de leurs besoins.

D'ailleurs, XXX, confirme que la Caisse est venue vers eux, sachant que le milieu des arts avait durement écopé pendant la pandémie. Il confirme que la Caisse a été très proactive avec la Caisse d'économie solidaire auprès de Premier Acte. Il salue le geste que la Caisse Desjardins de Québec a posé.

5. Propositions soumises au vote

Une capsule vidéo est diffusée pour présenter la proposition sur la ristourne.

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels

Voici comment le rapport annuel 2022 et l'évolution de la ristourne se traduisent dans les scénarios pour lesquels les membres seront appelés à voter après les présentations de ce soir, et ce, jusqu'au 8 avril 2023 à 23 h 59. Toute la documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse.

M. Gagnon précise aux membres que le scénario qui est recommandé est celui que le conseil d'administration estime le plus avantageux pour eux ainsi qu'à la communauté. Il est conforme aux encadrements applicables.

VOTE EN DIFFÉRÉ - Adoption de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

M. Stéphane Breton, directeur général, présente et explique la proposition sur le partage des excédents annuels se terminant le 31 décembre 2022. Le projet de répartition des excédents recommandé par le conseil d'administration est le suivant :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹	13 542 k\$
		Affectation aux réserves plus-values et autres éléments
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	541 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	18 k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	118 345 k\$
	Affectation au FADM	(576) k\$
	Affectation à la RRE	(19 016) k\$
	Affectation à la réserve générale	(98 753) k\$
	Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 3 918 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

² Net d'impôt

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles



Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			627 k\$
Épargne et placements		0,58	377 k\$
Fonds			166 k\$
Prêts et marges de crédit			1 416 k\$
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$/1 000 \$ de prime		418 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		301 k\$
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³		511 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		74 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			3 890 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Il est proposé par XXX, appuyé par XXX, que le projet de répartition des excédents annuels et les taux de ristournes soient soumis au vote après les présentations et discussions de ce soir pour les 4 prochains jours.

5.2 Élection de membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Nous procédons à la nomination des officiers pour la période d'élection. Étant donné que M. Patrick Gagnon est lui-même candidat, il ne pourra agir comme président d'élection. En conséquence, la vice-présidente agira à titre de présidente d'élection et Mme Élodie Camirand agira à titre de secrétaire d'élection, tel que le prévoit le *Règlement intérieur de la Caisse*.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Mme Karina Lehoux, animatrice, invite M. Quentin Maridat, président du comité de mise en candidature, à prendre la parole. Au nom de ses collègues du comité de mise en candidature, M. Maridat présente le rapport dudit comité.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le *Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 16 janvier 2023 de la façon suivante :

- Affichage dans tous nos établissements
- Diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook) et bulletin d'information
- Affichage dynamique sur les écrans en caisse

Pour l'assemblée générale de cette année, cinq postes sont à combler et la Caisse a reçu sept candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par *la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins*.

À la suite de l'avis d'appel de candidatures, un poste est devenu vacant au sein du conseil d'administration. En conséquence, nous avons dû ajuster les profils recherchés :

- Au moins deux personnes ayant des compétences en gestion financière et comptabilité.
- Posséder des compétences en expérience membre et clients, en coopération, en gestion d'entreprise ou en gouvernance est un atout.
- 2 ou 3 femmes et 2 ou 3 hommes pour maintenir la parité.
- Des membres appartenant aux groupes d'âge suivant : 2 de 50-64 ans et 3 de 65 ans et plus.
- Une répartition équilibrée entre des administrateurs et administratrices d'expérience et des nouvelles candidatures est souhaitable afin de favoriser une saine continuité de la gouvernance de la Caisse.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la Caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

M. Maridat précise que depuis la publication de l'appel des candidatures, un poste pour lequel il reste deux ans au mandat est devenu vacant.

M. Quentin Maridat présente les candidats :

- M. Jean-Pierre Bédard
- M. Patrick Gagnon

- M. Richard Gendron
- Mme Anne McKenna
- M. Philippe Merz
- M. Ismaila Ndiaye
- Mme Lise Santerre

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, nous avons demandé à chacun des candidats de préparer une courte présentation.

Cette portion de l'assemblée sera disponible en réécoute sur le site Internet de la Caisse. Les 7 candidats se présenteront par ordre alphabétique de leur nom de famille par souci d'équité.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

L'animatrice, Mme Karina Lehoux informe les membres qu'ils seront appelés à voter sur les éléments suivants :

- la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes; et l'élection des membres du conseil d'administration.

Dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour les 4 prochains jours, soit jusqu'au 8 avril 2023 à 23 h 59.

Seuls les membres de plein droit pourront voter. L'animatrice, Mme Karina Lehoux explique à l'aide d'un visuel les moyens de voter.

Pour l'annonce des votes, les résultats demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Dans les 24 à 48 heures après la période de votation de 4 jours, la Caisse est informée des résultats des votes qui seront publiés sur le site Internet de la Caisse.

En cas de vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation.

6. Fin de la rencontre et remerciement

Suivi des résultats de vote et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation auprès des membres, il y a eu 1 138 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration.

- **Résultat des élections**

À l'issue de la période de votation auprès des membres, il y a eu 1 556 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration.

- **Résultat des élections**

Les candidats(es) élus(es) sont les suivants(es) :

Monsieur Jean-Pierre Bédard
 Monsieur Patrick Gagnon
 Mme Anne McKenna
 Monsieur Ismaila Ndiaye
 Madame Lise Santerre

- **Proposition sur la répartition sur le partage des excédents annuels**

95,43 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

14 Fin de la rencontre et remerciement

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 12 avril 2023 à 14 h 00.

Patrick Gagnon, président

Élodie Camirand, secrétaire